

Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 10, RUE DE L'ÉGLISE, SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX, LE 4 FÉVRIER 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MANON LAMBERT, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Madame Laurence Andrée Lavigne	conseillère numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris
Est absente : Madame Marie-Claude Chouinard, mairesse

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Programme d'aide à la voirie locale mesure particulière-volet accélération des investissements sur le réseau routier et redressement des infrastructures routières locales
3. Dénonciation de défauts Volvo Canada
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil présents

187-02-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle et résolu et adopté à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

188-02-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE MESURE PARTICULIÈRE-VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;

Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à choisir d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

189-02-20

DÉNONCIATION DE DÉFECTUOSITÉS – VOLVO CANADA

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de transmettre par écrit une dénonciation de défauts relative aux problématiques mécaniques du camion 10 roues Volvo à Services d'équipements GD Inc. et Volvo Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

190-02-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Laurence-Andrée Lavigne et résolu que la présente séance soit levée à 19h04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière